

Salariés d'Auchan

Pour connaître et défendre vos droits
Ne restez pas isolé
Adhérez au 1^{er} syndicat national



Etre adhérent à la CFDT : un atout au quotidien

En adhérant à la CFDT :

- Vous êtes écouté, informé, conseillé et défendu ;
- Vous bénéficiez d'une assurance professionnelle ;
- Vous agissez sur votre vie professionnelle ;
- Vous pouvez vous former et vous engager ;
- Votre cotisation est déductible des impôts.

La CFDT est présente partout, pour faire respecter vos droits

Délégués du personnel : ils sont élus par vous, et défendent au quotidien votre contrat, vos conditions de travail, et soutiennent vos réclamations.

Comité d'Etablissement et Comité Central d'Entreprise : également élus par vous, ils suivent et contrôlent le fonctionnement économique et social de l'entreprise, vous informent et vous alertent s'il le faut.

Délégués syndicaux : ils négocient et contrôlent les accords avec la direction tel que Contrat Salarial, Accord Formation, Accord Participation, Accord Prime de Progrès, Gestion Prévisionnelle de l'Emploi...

Instances Prud'homales : si besoin, une défense vous est assurée : conseil, soutien financier, réseau d'avocat.

Hors entreprise : grâce à nos permanences juridiques et aux militants CFDT siégeant dans les organismes de protection sociale: maladie, retraite, allocations familiales.

La CFDT pour le paritarisme, système clé des relations sociales

permettant une participation active des partenaires sociaux à l'élaboration et au contrôle des décisions.

Plus proche de vous, le *blog* de la CFDT services centraux
<http://cfdt-centrale-auchan.hautetfort.com>

N'hésitez pas à nous contacter :

Marc VANHOENACKER
Poste 77636

Fabien ALLIATA
Poste 85069

David ACHIN
Poste 76837

Guy LAPLATINE
06 78 12 14 60

cfdt-centrale-auchan-owner@yahoogroupes.fr

Pour aller encore plus loin...

-> Pour l'égalité femmes / hommes :

Corriger les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes par un diagnostic sérieux et des politiques volontaristes.

-> Pour le droit individuel à la formation :

La **CFDT** a obtenu que le DIF se fasse prioritairement sur le temps de travail et au choix prioritaire du salarié dans et hors entreprise.

-> Pour l'accord Prime de Progrès :

La **CFDT** estime que la précédente déclinaison du T1 au national était plus équitable, de plus, la part de distribution non hiérarchique devrait être à notre sens plus importante soit 30% et non pas 20% (tous la même PP cadres et employés).

Une partie de nos demandes ayant été entendue sur les nouveaux systèmes de calcul qui devraient être favorablement impacté :

- Majoration du pourcentage de distribution,
- Remplacement des seuils par la mise en place des loyers en proportion de la marge moins frais,
- Pérennisation des « niveaux T2, T3 » de novembre.

-> Pour les cadres :

Exemples de nos axes de revendications

- L'entretien annuel doit devenir l'outil privilégié de la construction du parcours professionnel.

Il doit porter sur:

- L'activité : objectifs, moyens, besoins, individuels ou de service.
- Le parcours : évolution de carrière, formation.
- La rémunération.

- Les critères de déroulement de carrière comme les critères d'évaluation sont à améliorer :

Ils doivent :

- Gagner en transparence et en objectivité.
- Faire l'objet de négociations collectives.
- Prévoir un recours en cas de désaccord.

La CFDT apporte des réponses pragmatiques, concrètes, utiles, et obtient des résultats.